

Programme d'adaptation de domicile (PAD)

Le PAD a pour objectif de soutenir financièrement la réalisation de travaux d'adaptation pour permettre à une personne handicapée d'entrer et de sortir de son domicile, d'accéder aux pièces essentielles de celui-ci, de faciliter l'accomplissement d'activités courantes et ainsi, de favoriser son maintien à domicile.

Deux options s'offrent à la personne admissible, soit l'option 1 - l'accompagnement professionnel ou l'option 2 - besoins et travaux autodéterminés.

Aide offerte

Option 1 - l'Accompagnement professionnel

Les travaux admissibles sont déterminés par l'inspecteur(-trice) accrédité(e) de la MRC de Papineau selon les modalités du programme et les recommandations formulées par un(e) ergothérapeute (ex. : installation d'une rampe d'accès extérieure, réaménagement d'une salle de bain, élargissement de cadres de portes).

L'aide financière est versée au propriétaire du domicile et le montant de l'aide peut atteindre **50 000 \$** par personne admissible selon les besoins identifiés par l'ergothérapeute et les travaux admissibles.

Inscription au programme

Si vous désirez faire une demande de subvention, option 1, vous pouvez soit vous procurer le formulaire d'inscription au Centre local de services communautaires (CLSC), soit auprès de la Société d'habitation du Québec (SHQ) ou auprès de Monsieur François Rieux, inspecteur accrédité par la SHQ et fournisseur de services, MRC de Papineau au 819-308-3222.

Une fois le formulaire rempli, vous le faites parvenir à la SHQ en joignant les pièces justificatives nécessaires.

Il est à noter que si vous êtes locataire, vous devez consulter d'abord votre propriétaire pour savoir s'il consent à ce que des travaux d'adaptation soient exécutés dans votre logement et demandez-lui de remplir la partie du formulaire qui le concerne.

Option 2 - Besoins et travaux autodéterminés

L'option 2 est administrée par la SHQ, 1-800-463-4315.